

CULTURE**Association Ivryenne pour le Cinéma**

Convention d'objectifs 2009

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine a confié en 1980 l'exploitation du cinéma Le Luxy à l'Association Ivryenne pour le Cinéma (A.I.C).

L'association a pour mission de diffuser une programmation cinématographique « Art et Essai » et à y sensibiliser le plus large public ivryen en lui offrant à la fois des conditions d'accès facilitées (accueil, modicité du prix d'entrée...) et des clés de lecture des oeuvres cinématographiques (débat, rencontres avec des réalisateurs...).

Elle met en œuvre, tout particulièrement en ce qui concerne le jeune public, une action soutenue d'éducation à l'image et de promotion de cinématographies du monde entier, par l'intermédiaire privilégié des établissements scolaires et des structures municipales de loisirs de l'enfance et de la jeunesse.

La Ville a souhaité soutenir les actions d'intérêt local ainsi menées par l'association sur le territoire ivryen. A cet effet, une convention liant la Ville et l'association a été élaborée dès l'ouverture du cinéma Le Luxy en 1980.

Des conventions d'objectifs ont ensuite été conclues, déterminant les objectifs et les engagements de l'association ainsi que les modalités du soutien apportée par la Ville, qui se traduit notamment par la mise à disposition du bâtiment dans lequel est installé le cinéma et par l'attribution d'une subvention annuelle.

La dernière convention est arrivée à expiration en décembre 2008. Par ailleurs, une réflexion s'est engagée depuis sur la transformation du mode de gestion actuel du cinéma, qui pourrait faire l'objet d'une reprise en régie par la Ville en 2010.

Dans ces conditions, et afin de permettre à l'AIC de poursuivre ses actions en matière culturelle, je vous propose de conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2009, fixant à 368 714 euros le montant de la subvention attribuée par la Ville.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention,
- projet culturel du cinéma Le Luxy.

CULTURE

Association Ivryenne pour le Cinéma

Convention d'objectifs 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la volonté de la Ville de promouvoir l'accès à la culture et à la connaissance pour tous,

considérant que l'activité de l'Association Ivryenne pour le Cinéma visant à défendre et à promouvoir un cinéma d'auteurs correspond à cette volonté,

considérant qu'en reconnaissance de cette activité, le cinéma Le Luxy s'est vu attribuer par le Centre national de la cinématographie l'ensemble des labels « Art et essai » (Recherche, Patrimoine, Jeune public, Europa Cinémas),

considérant que la Ville souhaite poursuivre le soutien apporté à l'association ivryenne pour le cinéma au regard de l'intérêt local des actions qu'elle mène sur le territoire de la Commune, et qu'il convient de déterminer les modalités de cette aide,

considérant que la dernière convention d'objectifs liant la Ville à l'association ivryenne pour le cinéma est aujourd'hui expirée et qu'il convient d'en passer une nouvelle pour l'année 2009,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBÈRE

(par 41 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs 2009 à passer avec l'Association Ivryenne pour le Cinéma et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que la Ville versera à l'Association Ivryenne pour le Cinéma une subvention de 368 714 euros pour l'année 2009.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 MARS 2009